

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 18 juillet 2011, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 11 juillet 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, BLANC Jean-Pierre, BLANC Marie-Claude, VERNAZ André, MURAT Louis, PERRIER Paul, CROISET Yann, PHILIPPE Jean-Pierre, SEVESSAND Guy, DOIX Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, TOMASINI Annie, ROBERT Jacques, BOCHET Thierry.

ABSENT REPRESENTE : M. DOIX Dominique par Mme BLANC Marie-Claude,
Mme LANDAIS CHAUCHAIX Christelle par Mme CRESSENS Annick,
M. MALOD Bertrand par M. DOIX Thierry,
M. COMBAZ-DEVILLE Pascal par M. CROISET Yann

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROBERT Jacques

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Madame Le Maire propose, ce qui est accepté, de rajouter 1 point à l'ordre du jour relatif à des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil municipal s'associe au deuil de la famille de Monsieur Yves COLIN et lui présente ses sincères condoléances. Il rappelle que Yves COLIN a occupé les fonctions de 1^{er} adjoint au maire de Beaufort pendant deux mandats et qu'il s'est beaucoup engagé dans la vie associative.

Validation de l'Avant Projet Sommaire du projet de réhabilitation de la mairie/Office du tourisme d'Arêches

Madame le Maire rappelle les objectifs et enjeux du projet de réhabilitation du bâtiment abritant la Mairie annexe d'Arêches ainsi que l'Office du tourisme et la SEMAB : bâtiment phare pour le village compte tenu de ses fonctions d'accueil, sa réhabilitation répond notamment à des enjeux d'accessibilité et de développement durable (économies d'énergie) et doit s'intégrer dans le cadre de l'aménagement du centre bourg d'Arêches. Il est rappelé que lors de la séance du Conseil Municipal du 1er juillet 2011, un avenant au programme de maîtrise d'œuvre a été validé, cet avenant modifiant le programme initial. En effet, en phase diagnostic, il avait été acté que l'inadéquation entre la demande du programme et la surface intérieure du bâtiment pouvait être compensée par une salle extérieure. Après échanges avec les riverains, et analyse, il a paru nécessaire de revoir une partie du programme en retirant du programme la salle dite « des

mariages », le projet conservant donc une extension extérieure réduite à usage de circulation des usagers et distribution des accès.

M. GIROD et FABIANI, représentants le cabinet Guillaume Girod Architecture, maître d'œuvre du projet présentent le projet en phase Avant Projet Sommaire, cet A.P.S. tenant compte de cette modification du programme : les circulations sont prévues à l'extérieur (via une coursive) permettant ainsi un usage optimal du bâtiment, dans le respect des règles d'urbanisme prévues au Plan Local d'Urbanisme. Un débat s'engage portant sur l'architecture du bâtiment, la situation des ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite, les volumes de la construction, l'opportunité d'utiliser les combles du bâtiment, compte tenu des contraintes techniques, réglementaires et budgétaires.

L'Avant Projet Sommaire présenté est validé : 4 abstentions, 15 pour.

(Arrivée de M. Jean Pierre BLANC à 20h50)

Rapport annuel activité SEMAB saison 2010/2011

Le Conseil prend connaissance du bilan d'activités de la SEMAB de la saison 2010/2011 présenté par M. Laurent FILLION, Directeur.

La saison 2010/2011 a été marquée par un enneigement très faible à toute altitude (2.58 mètres de neige cumulée au Planay soit 50% par rapport au cumul moyen) malgré un bon début de saison marqué par une période de froid. S'agissant de la production de neige de culture, on constate une baisse du volume de neige produit conséquence de la fermeture du secteur du Planay programmée fin Mars (coût économies sur charges de fonctionnement).

L'hiver a été marqué par des conditions météorologiques très favorables : 70% de jours de beau temps et des températures plutôt douces. Heureusement cependant que des périodes de froid ont permis de compléter la production de neige en cours de saison et que des regels nocturnes ont favorisé le maintien du manteau neigeux. Certaines pistes n'ont jamais pu ouvrir par manque de neige et d'autres n'ont dû leur ouverture qu'à la production de neige de culture parfois transportée par camion ou à l'aide des chenillettes à treuil.

Cette saison a été une des plus courtes de ces dernières années avec 118 jours d'exploitation (dont 2 jours de pré-ouvertures et 2 jours d'exploitation de type « estivale » du télésiège du Grand Mont à Pâques).

Le chiffre d'affaires est en progression de 0.43 % par rapport à la saison précédente et s'élève à 2 924 357 € TTC (40% du chiffre d'affaire réalisé pendant les vacances d'hiver avec toutefois la semaine de la zone de Paris avec une fréquentation très moyenne, pas d'exploitation à Pâques, faiblesse des week-ends de janvier à cause du faible enneigement ressenti par la clientèle de proximité et malgré les bonnes conditions météorologiques). La nouvelle organisation mise en place autour du poste de commercial permet d'améliorer les actions de promotion et de commercialisation plus ciblées.

Cependant la fréquentation de la station est, cette saison encore, en baisse puisque le nombre de journées skieurs est en régression de 1,64 % et les chiffres des skieurs en circulation accusent une baisse de 3,86 %. A l'inverse, les passages aux remontées mécaniques sont en augmentation de 3,52% conséquence des conditions météo favorables à une pratique plus intensive des skieurs.

Le bilan du fonctionnement du Pass auto est de 35 000 € en recettes.

S'agissant du bilan de fin de saison, les deux semaines d'ouverture avant la fermeture du domaine ont généré une perte de 75 000 €.

Les heures de damage s'élèvent au même nombre d'heures qu'en 2009/2010 car, pour maintenir en état les pistes, de nombreuses heures ont été nécessaires alors même que certaines pistes sont restées fermées.

Le nombre de secours est en hausse (dû notamment à des mouvements de terrains plus marqués à cause de l'enneigement faible).

Concernant le domaine nordique les recettes engendrées par cette activité restent très faibles (moins de 2 000 €).

Globalement la satisfaction des clients reste très bonne voire en hausse notamment sur les points qui avaient fait l'objet d'efforts particuliers (attente aux caisses, organisation des files d'attente aux remontées mécaniques et espaces ludiques).

Le Conseil prend également connaissance d'un schéma présentant l'évolution des charges fixes et variables en fonction du nombre de jours d'exploitation. Compte tenu du niveau des charges et du montant de la redevance d'affermage, il semble difficile d'équilibrer le contrat de délégation de services public.

Madame le Maire rappelle la mission confiée à l'ASADAC relative à l'évolution de la Délégation de Service Public. Un groupe de travail composé des adjoints et des administrateurs de la SEMAB se réunira sur ce dossier d'ici la fin de l'été. Le Conseil Municipal sera informé des propositions dès l'automne.

Délibération relative à la proposition du Préfet sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire rappelle le contenu du schéma de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet. S'agissant du territoire d'Arlysère composé de 4 Communautés de Communes (CoRAL, CCHCS, Com'Arly et CCB), M. le Préfet propose la fusion de tous ces Etablissements dans le but de créer un EPCI unique composé de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil, après avoir échangé sur les enjeux de ce dossier pour les territoires de montagne, adopte à l'unanimité la délibération visant à rejeter le projet du Préfet en proposant le maintien des Communautés de Communes existantes tout en travaillant sur un renforcement des compétences d'Arlysère.

Décision modificative budgétaire

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de transférer des crédits sur le budget général en vue de réaliser les travaux de sécurisation du rocher d'escalade de Beaufort dans le but de permettre son ouverture au public. Le Conseil autorise (une abstention) Mme le Maire à procéder à ces transferts (décision modificative n° 2) portant sur un montant de 22 133 €. Nicolas BOCHET, Président de la Commission Agricole, fait part de son mécontentement quant au fait que d'autres projets, notamment les dossiers de réfection des pistes agricoles, n'ont pas été retenus au budget et qu'ils auraient pu faire l'objet d'une décision modificative budgétaire tout comme le rocher d'escalade.

Convention avec la maison de retraite (EHPAD) pour le raccordement au réseau de chauffage

La maison de retraite de Beaufort a entrepris la construction d'un nouveau bâtiment. Mme le Maire rappelle que le règlement du réseau de chauffage au bois prévoit la prise en charge par la Collectivité, du raccordement de nouveaux bâtiments.

Il est proposé à l'EHPAD d'engager la réalisation des équipements et par suite, la Commune lui remboursera le montant du coût de la construction de la sous-station d'alimentation, les dépenses étant estimées à 30 000 €.

Le Conseil donne un avis favorable pour la prise en charge du raccordement du nouveau bâtiment au réseau urbain de chauffage, autorise Mme le Maire à signer la convention et sollicite une subvention de l'ADEME et de la Région.

Contrats d'approvisionnement de bois avec AGBB et Entreprise BESSON

Mme le Maire fait part des propositions établies par l'Office National des Forêts relatives :

- A l'accord-cadre définissant les conditions de vente, à l'entreprise BESSON, de chablis résineux, destiné à l'approvisionnement des chaufferies bois.
- Au contrat d'approvisionnement annuel de bois énergie en bord de route avec l'Association de Gestion du Bois Beaufortain en vue de conforter l'approvisionnement des chaufferies bois.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les contrats d'approvisionnement de bois selon la formule de vente de gré à gré pour une période d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Baux de location terrains agricoles

Le Conseil décide de louer, suivant contrats de bail à ferme, à M. & Mme JOGUET Jean-Marc les parcelles communales suivantes :

- n° 48 – 50 – 54 et 104 section J lieudit « Les Marlhonnays »
- n° 83 et 85 section J lieudit « Lac Brassat – Lac Tournant »

Le loyer annuel est fixé à 200 € pour chacun des contrats.

La Commission Agricole fera des propositions en lien avec la SEMAB pour établir des conventions de pâturage dans le but d'entretenir les zones enherbées du domaine skiable.

Louis MURAT quitte la séance à 23H et donne pouvoir à Paul PERRIER pour le représenter.

Décision concernant la vente de l'alpage des Grands Plans

La Commission Agricole fait état de ses propositions quant au projet de vente de l'alpage des Grands Plans, après estimation par la SAFER. Elle propose de céder cette montagne aux locataires actuels au prix de 150 000 € avec les mêmes conditions de vente que pour l'alpage des Avats.

Un large débat portant sur les objectifs de vente des alpages communaux s'engage. Madame le Maire rappelle que la vente des alpages ne répond pas à une exigence d'équilibre du budget, mais qu'il s'agit de s'engager dans une dynamique de ventes et d'achats afin de répondre aux besoins des agriculteurs.

Après vote (9 pour – 4 contre et 6 abstentions), décision est prise pour proposer la vente au prix de 150 000 €.

Demande de subventions pour la piste de Beaubois

M. Nicolas BOCHET, Président de la Commission Agricole, présente le projet préparé par l'Office National des Forêts pour la réalisation d'une piste de desserte dans le secteur de Beaubois estimée à 212 000 €.

Le Conseil autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Représentants au Comité de suivi de la charte de développement durable des stations

Le Conseil valide la liste proposée pour le comité de suivi de la charte en intégrant les présidents des commissions communales.

Modification composition Commission Agricole et délégations Arlysère et SCOT

Le conseil valide à l'unanimité l'intégration de Thierry DOIX comme membre de la commission agricole, compte tenu notamment de ses compétences techniques dans le domaine de la filière bois.

S'agissant des délégations à Arlysère ou au SIVU SCOT, les enjeux étant importants, il est essentiel que l'engagement des titulaires soit réel. Madame le Maire fait part de son souhait d'être désignée comme titulaire au sein de ces deux structures. Les modifications seront validées lors du prochain Conseil municipal.

Contrats de parrainage sportifs de haut niveau

M. Thierry BOCHET, Président de la Commission Sport, informe des propositions de la Commission quant aux contrats de parrainage en cours pour les sportifs de haut niveau (Aurélié REVILLET) et en ce qui concerne l'élaboration de nouveaux contrats.

La commission décide de proposer un nouveau contrat d'un an à Aurélié REVILLET pour un montant de 5000 € et d'établir un contrat d'un an avec Arnaud BOVOLENTA portant sur la même somme. Le Conseil valide à l'unanimité la signature de ces 2 contrats de parrainage.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés au chef-lieu à Beaufort et à Arêches.

Questions diverses

L'Assemblée est informée :

- ✚ du fait que la Commune a perdu en appel dans l'affaire l'opposant à M. Marc MOLLIERE pour les parcelles situées aux Champs à Beaufort. M. MOLLIERE pourra racheter ces parcelles de terrain à leur valeur actuelle.
- ✚ que la Cour de Cassation a décidé de juger l'affaire opposant M. Dominique DOIX à la Commune de Beaufort pour le dossier de l'hôtel des Ancolies.
- ✚ de l'avancement du schéma local de développement touristique : le dossier sera présenté aux partenaires le 25 juillet et sera validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 aout prochain. La question de l'embauche d'une personne en charge du suivi du schéma devra faire l'objet d'un positionnement du Conseil quant à son financement.
- ✚ de la nécessité de mettre en place un groupe de travail pour travailler sur le dossier de la garderie qui sera intégrée au sein de la résidence de tourisme de Frepparaz (Marie Claude BLANC, Monique GERARD, Annick CRESSENS) en lien avec le personnel de la garderie actuelle et le Président de l'Association Les Petites Frimousses.
- ✚ S'agissant des 50 ans de Roselend, que les parrains et marraines proposés sont Augustine DURET et Albert BON MARDION.

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
VENDREDI 26 AOUT 2011**